



Fonds métropolitain de transition écologique et de soutien à l'investissement communal

Évolutions 2024-2026

Point presse pré-conseil métropolitain
16 novembre 2023



RAPPEL

Le Fonds de concours soutient les communes dans l'accueil des nouveaux habitants pour participer à la réalisation des objectifs du :

- **Plan local de l'habitat (PLH)**
- **Plan Climat Air Énergie Territorial (PCAET)**

Cofinancement de projets communaux : construction/rénovation d'écoles, des crèches, des gymnases...

Taux d'accompagnement de 30 % à 50 %.

Augmentation de l'enveloppe de Fonds de concours :

- **5 M€/an** sur 2019-2020
- **7,5 M€/an** sur 2021-2023



Exemples de projets cofinancés par le Fonds de concours



Rénovation du complexe sportif Roz Avel à Brécé

Fonds de concours 2019-2020
Taux théorique
d'accompagnement : 30 %



Exemples de projets cofinancés par le Fonds de concours



Réhabilitation du Moulin du Boël à Bruz

Fonds de concours 2021-2023
Taux théorique
d'accompagnement : 40 %



Exemples de projets cofinancés par le Fonds de concours



Extension de l'école du Chêne centenaire à Nouvoitou

Fonds de concours 2021-2023
Taux théorique
d'accompagnement : 30 %



Exemples de projets cofinancés par le Fonds de concours



Réaménagement des locaux de la salle associative Le Verger à Saint-Erblon

Fonds de concours 2021-2022
Taux théorique
d'accompagnement : 30 %



Exemples de projets cofinancés par le Fonds de concours



La requalification paysagère du chemin creux de la Houltais à Romillé

Fonds de concours 2021-2022
Taux théorique
d'accompagnement : 30 %



Exemples de projets cofinancés par le Fonds de concours



Construction d'un second groupe scolaire à Bourgbarré

Fonds de concours 2021-2023
Taux théorique
d'accompagnement : 40 %



Exemples de projets cofinancés par le Fonds de concours



La future maison de santé à Langan

Fonds de concours 2022-2023
Taux théorique
d'accompagnement : 40 %
(bonus PPC)



Le nouveau dispositif 2024-2026

Le Fonds de concours devient → **le Fonds métropolitain de transition écologique et de soutien à l'investissement communal**

Objectif : mieux prendre en compte les enjeux de transition écologique et environnementale

Enveloppe financière maintenue : **22,5 M€ sur 3 ans**

NOUVEAUTE : analyse des projets avec une grille d'analyse multicritères autour de la transition énergétique et environnementale (TEE)

Principes :

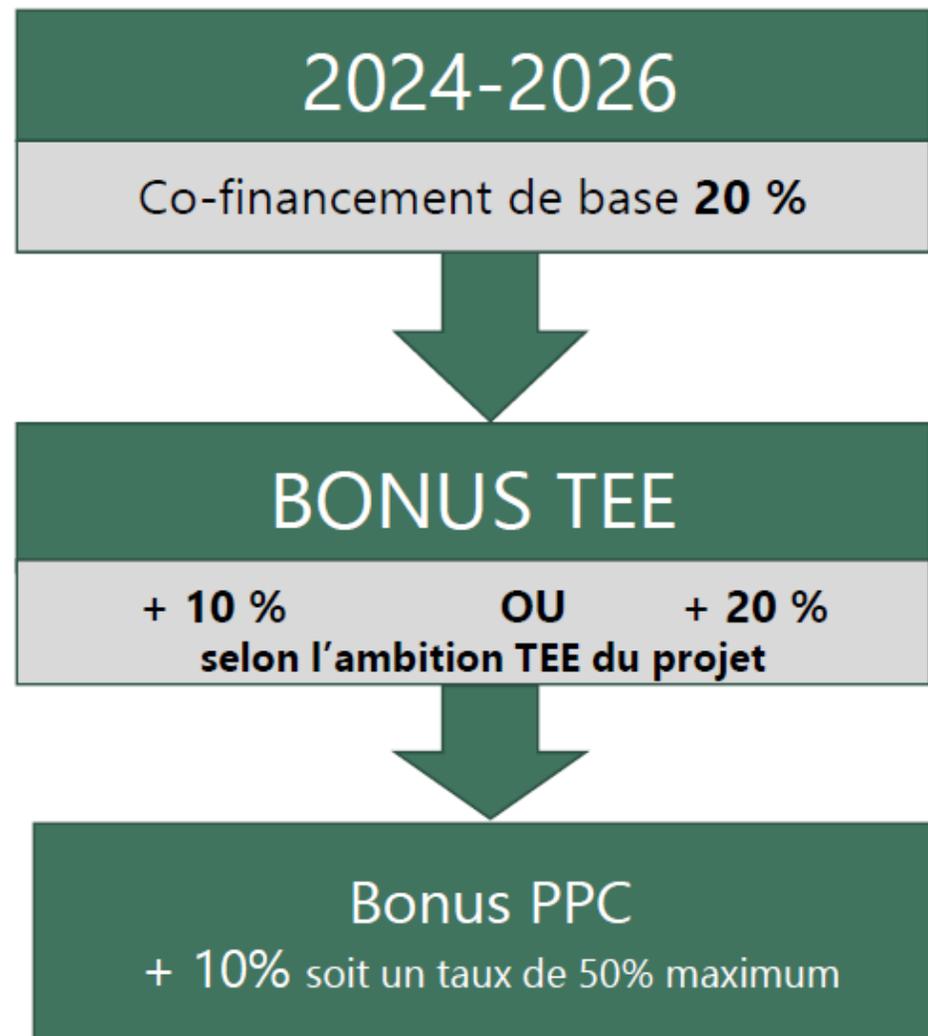
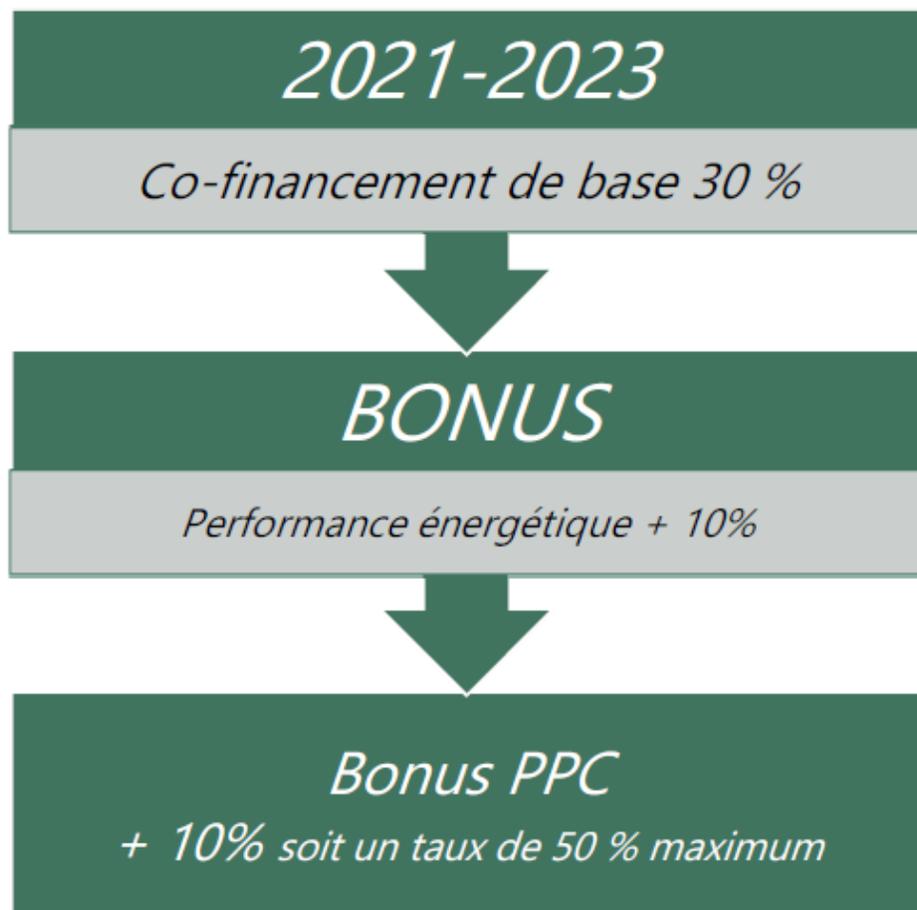
- Accompagner tous les projets éligibles avec un taux de base de 20 %
- Soutenir l'investissement des communes avec des modalités différenciées selon la nature des projets et l'armature urbaine
- Allouer des bonus selon l'ambition TEE des projets



Le nouveau dispositif 2024-2026

Le taux de co-financement évolue :

AUJOURD'HUI - RAPPEL





Le nouveau dispositif 2024-2026

Une grille d'analyse multicritères permet d'allouer des points à chaque projet

5 thématiques et 10 items

- **Énergie** (performance de consommation, énergie renouvelable)
- **Impact carbone** (construction bois ou éco-matériaux si rénovation)
- **Mobilité** (implantation, stationnement, accès modes actifs)
- **Adaptation au changement climatique** (gestion de l'eau, confort d'été)
- **Biodiversité et milieux** (limitation des impacts, aménagement du site)

La fourchette de points dans laquelle le projet se situe détermine le taux de cofinancement :

→ **20 % taux de base**

→ **Bonus de 10 % pour le premier niveau d'ambition TEE**

→ **Bonus de 20 % pour le second niveau d'ambition TEE**



FIN
